

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album Illustré et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et de pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST-VINCENT.
A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

Supplément de la Revue Canadienne.

ETUDES HISTORIQUES.

LES HASARDS DE LA SAINT-BARTHELEMY.

—1572—

IV. — LE MASSACRE.

(Suite.)

La rivière était couverte de corps morts qui flottaient entre deux eaux et de blessés qui s'enfuyaient à la nage : quelques-uns essayèrent de s'accrocher au bateau, mais Saverens les repoussa avec les rames, dans la crainte qu'ils ne fussent chavirer sa frêle embarcation. Dans ce moment, le roi reparut sur le balcon du Louvre, avec des torches, pour contempler la Seine teinte de sang. Plusieurs coups d'arquebuse partirent de ce balcon, dirigés contre les fugitifs qui passaient l'eau : une balle siffla aux oreilles de Saverens, qui reconnut le roi et ses favoris comme les auteurs de ces arquebuses.

—Dieu me damne ! s'écria-t-il, le roi de France très-chrétien tire à la cible contre ses pauvres sujets !

Le bateau touchait la rive : Jacques de Saverens se trouvait hors de la portée des balles ; mais lorsqu'il s'appréta à descendre à terre le blessé, il fut obligé de tirer son épée pour tenir en respect le passeur qui le menaçait d'un coup de croc.

—Holà ! compère, lui dit-il d'un ton d'autorité, lequel préfères-tu des deux, ma rapière dans ton ventre ou cinq cents écus d'or dans ta bourse ?

—Cinq cents écus d'or ! répéta le passeur qui ne pensa plus à s'opposer à l'atourage. Que veut-on de moi ?

—Que tu m'aides à mener ce gentilhomme jusqu'à l'hôtel de Genouillac, près la porte Bussy. Mais pour te rendre sûr que tu seras payé de la somme promise, voici que je te paye d'avance sans compter.

V. — LA DETTE DE JEU.

Près de la porte de Bussy, qui séparait la rue saint-André-des-Arcs du faubourg saint-Germain-des-Prés, et qui était situé vis-à-vis la rue Contrescarpe actuelle, s'élevait une vieille maison dite l'hôtel de Bussy, parce que Simon de Bussy, conseiller du roi, au quatorzième siècle, y avait logé : ses héritiers avaient vendu cet hôtel à la noble famille de Genouillac, qui lui donna son nom. A cet époque, chaque famille noble possédait à Paris un hôtel, qu'elle n'occupait presque jamais, mais où elle attachait son nom et ses armes. C'était d'ailleurs un lieu de séjours prêt à recevoir les propriétaires ou leurs parents et amis, lorsqu'ils se rendaient dans la capitale, afin de ne pas descendre en quelque auberge, comme un voyageur étranger, de médiocre condition. Le sire de Genouillac avait donc offert les clefs de sa maison de Paris à la baronne de Curson qui venait de Bretagne, pour marier sa fille au baron de Pardailhan.

Dans une grande salle du premier étage, la dame de Curson, assise, droite et immobile, sur une chaise haute et massive en bois de châtaignier, écoutait la voix grave et solennelle d'un ministre protestant, maître Simon de Labarthe, qui lui lisait la bible. Ils étaient tous deux tellement absorbés, l'un par la lecture, l'autre par l'audition, qu'ils ressemblaient à deux statues, n'eût été le mouvement que faisait la main du ministre en tournant la page du livre. La lumière de deux grosses chandelles de cire jaune, dans de lourds fymbeaux d'argent, éclairait faiblement cette scène nocturne, à laquelle prétaient d'étranges reflets la tenture de la chambre en cordouan ou cuir doré et gaufré, et les vitraux peints des fenêtres ogivales. Le silence et l'obscurité régnaient au dehors : on n'entendait par intervalles que le pas du veilleur de nuit, qui se promenait le long de la plate-forme des tours de la porte de Bussy ; par intervalles aussi, une lueur errante traversait le vitrail et s'y colorait avant de tomber sur le plancher couvert de nattes ou de monter aux lambris armoriés du plafond : c'était le passage d'un cavalier précédé d'un porteur de torche.

En ce moment, le ministre lisait l'histoire de Joseph vendu par ses frères : « Et ils prirent la robe de Joseph, et ayant tué un bouc d'entre les chèvres, ils ensanglantèrent la robe. Puis, ils adressèrent à leur père cette robe ensanglantée, en lui faisant dire : « Nous avons trouvé ceci ; connais maintenant si c'est la robe de ton fils ou non. » Et il la connut et dit : « C'est la robe de mon fils ; une bête féroce l'a dévoré ; assurément Joseph est mort. » Ce disant, Jacob déclara ses vêtements, se ceignit d'un sac et mena deuil sur son fils plusieurs jours durant. »

—Ah ! maître Simon ! murmura la dame de Curson, avec un accent inimitable : mon fils est mort et aussi ma bien aimée fille Anne !

—D'où vous vient cette mauvaise pensée, madame ? répondit le ministre, d'un ton de réprimande : le Dieu d'Israël n'est-il pas toujours là pour protéger les siens ?

—Il fera tantôt jour, et Anne n'est point revenue ! voilà quatre heures et plus qu'elle partit à cheval, accompagnée de notre vieux Daniel !

—La faute en est à vous, qui l'avez laissée

partir. Est-il sage et convenable qu'une demoiselle noble, de son âge et de sa beauté, s'en aille chevaucher par les rues de la ville en pleine nuit ? Vous avez péché par imprudence, madame, et maintenant vous portez la peine du péché, qui est l'angoisse.

—Et ! maître Simon, je n'étais pas moins inquiète qu'elle-même à l'endroit de mon fils : il est trop enclin aux passions et aux voluptés de ce monde...

—Je m'en suis maintes fois affligé avec vous ; messire Yves ne sait se défendre des attractions diaboliques de la sensualité ; il se livre volontiers au libertinage, à la débâche, au jeu, comme ferait un catholique. Je l'ai prêché et admonesté là-dessus, sans qu'il fassa état de s'amender. Hier encore, je lui conseillais de fuir la compagnie des papistes qui ne peuvent que l'induire au mal ; ainsi hante-t-il un certain capitaine de Loise, qui l'excite à boire et à jouer...

—Dieu me le rende, ce pauvre et cher enfant ! murmura la dame de Curson en joignant les mains et en les élevant au ciel.

—Dieu vous le rende pur et immaculé, car autant vait perdre la vie, que le souiller au boudoir du vice. C'est affaire aux papistes que de se libérer du remords et de la pénitence par une absolution. Le péché ne s'efface que par la réparation ; après le scandale, il faut le bon exemple...

—Où croyez-vous qu'il puisse être ? demanda la dame de Curson, qui suivait son idée à travers les pieuses réflexions du ministre.

—Nous devons remercier la divine Providence qui se déclare pour ceux de la religion, continua le ministre ; mais c'est de l'aveuglement et de l'ingratitude, qu'il s'agit d'ignorer que la paix nous est donnée pour banqueter, jouer aux dés et aux cartes, tenir propos dissolus et vivre en papisterie. Le bienfait de la paix mérité d'être mieux employé : il importe de faire l'aumône, de pratiquer les bonnes œuvres, de méditer la sainte écriture, d'assister aux prêches...

—Oyez, oyez ! s'écria la dame de Curson, étendant le bras dans la direction du Louvre, qu'on distingue dans le lointain, comme une masse noire dominant les toits des maisons. Quel est ce son de cloches ? ce n'est pas la cloche des matines, ni celle de l'Angelus : c'est le tocsin !

—Le tocsin ! reprit le ministre sans s'émouvoir et sans quitter sa place. Il y a tant de cloches en cette ville, qu'on ne peut comprendre ce qu'elles disent. Les papistes ne se contentent pas de sonner leurs messes : ils sonnent vêpres, complies, matines ; ils sonnent les mariages, les baptêmes, les morts...

—Les morts ! c'est le jour des morts ! répéta la dame de Curson, dominée par ses pressentiments : oyez ces cris, ces arquebuses, et par dessus tout, le tocsin !

—La volonté de Dieu soit faite en tout temps et en tous lieux ! répliqua tranquillement le ministre : ne vous plait-il pas madame d'achever notre lecture ?

—Mon fils ! ma fille ! criait avec désespoir la pauvre mère, qui s'était élançée vers la fenêtre ouverte, et qui fixait à l'horizon ses regards obscurcis de larmes. Où sont-ils, où sont-ils, grand Dieu ! Le tocsin, toujours le tocsin !... On se bat, on tue, on meurt !... Absents l'un et l'autre !... Si je savais du moins les revoir !

—C'est Dieu qui le sait, madame, et je vous invite à l'intercéder dans vos prières pour qu'ils vous ramènent sains et saufs chez que vous pleurez !...

La dame de Curson, accablée de douleur, obéit à ce conseil qui lui permettait de se concentrer dans la pensée de ses enfants : ses genoux fléchirent d'eux-mêmes, et elle tomba prosternée, les yeux fixés vers le point éloigné d'où s'élevait le tumulte qui paraissait s'agrandir et s'étendre à chaque instant ; ses mains étaient crispées l'une dans l'autre, plutôt que jointes pour prier ; elle ne priait pas, elle n'entendait pas seulement maître Simon priant à haute voix auprès d'elle ; mais elle offrait à Dieu sa propre vie en échange de celle d'un fils et d'une fille, que son imagination maternelle lui représentait exposés aux plus grands périls : elle resta ainsi éternée sous le poids de l'anxiété qui la dévorait, écoutant, regardant, attendant toujours.

C'était un touchant spectacle que cette vieille dame agenouillée, ou plutôt affaissée sur elle-même, semblable à une condamnée devant le billot, tandis qu'à ses côtés, le ministre protestant, vieillard chétif, au visage maigre et pâle, aux yeux vifs et ardents, au crâne chauve et blanc, aux mains sèches et jaunes, se fortifiait par la prière et s'animait aux martyrs. La dame de Curson avait arraché sa toque de velours noir, pour mieux prêter l'oreille à tous les bruits, et ses cheveux blancs, réunis d'ordinaire en grosses tresses bouclées sur les tempes, s'étaient déroulés et battaient ses joues inondées de larmes. L'aspect de son désespoir était encore plus saisissant, à cause de son costume de laine noire, analogue à celui d'une religieuse, costume que la reine Catherine de Médicis avait imposé aux veuves depuis la mort de Henri II. Mais ce corsage plat terminé en pointe, cette robe longue à larges plis, ce manteau traînant jusqu'à terre avec un collet relevé, en éventaïl à partir des épaules, ce n'était pas ces formes et cette couleur sévère de vêtements, qui pouvait chan-

ger l'expression de douceur et de bonté, empreinte sur sa noble physionomie ; pour être veuve, elle n'en était que plus mére.

Tout à coup elle se leva, elle s'élança au balcon, elle se pencha en avant pour distinguer dans l'ombre des rues un objet qu'elle ne voit pas encore, mais qu'elle a pressenti : ses prunelles rayonnent, sa bouche s'agit entr'ouverte, sa respiration est suspendue ; son cœur bat avec violence : elle a reconnu le toit d'un cheval sur le pavé ; et tout s'accéléra en approchant de la porte de Bussy.

Cependant une inexplicable confusion s'est répandue dans la ville entière : les cloches sont en branle dans toutes les églises et accompagnent à la fois le tocsin de saint-Germain-l'Auxerrois et le feu de l'horloge du Palais ; les coups de feu éclatent dans chaque rue et dans chaque maison ; des cris de grâce se mêlent aux cris de mort ; la lugubre clarté des torches se promène çà et là, comme si l'incendie allait succéder au massacre. Déjà le jour commence à poindre et le ciel se colore à l'orient. Mais la dame de Curson n'entendait que ce trot de cheval qu'elle a pu suivre entre tous les bruits ; bientôt elle eût vu, elle voit ce cheval dans la rue saint-André-des-Arcs, elle appelle Yves, elle appelle Anne : deux voix lui ont répondu, à chacun de ces deux appels qui'elle réside avec moins de force et plus d'émotion pour s'assurer qu'elle n'est point abusée par une illusion de son cœur.

—C'est lui ! c'est elle ! ce sont eux ! s'écria-t-elle dans une joie indicible : ô mon Dieu, mon Dieu ! que béni soit ton saint nom !

Elle se précipite, elle franchit l'escalier, elle arrive à la porte de la rue, elle en pousse les lourds verrous, elle tourne l'enorme clef dans la serrure avec autant de facilité qu'une main vigoureuse aurait su le faire ; l'amour maternel a doublé ses forces. Mais, une fois dans la rue, elle est encore séparée de ses enfants par un obstacle imprévu contre lequel ses efforts ne peuvent rien. La porte de Bussy, qui se ferme au couché-levé, ne se rouvre qu'à six heures du matin ; les clefs de la porte de la ville sont en dépôt chez le quartierier ; les clefs des serrures du côté du faubourg, chez le prévôt de l'abbaye de saint-Germain-des-Prés. Ces serrures ont été disposées de manière à empêcher un nouveau Pêrinet-Leclerc de livrer l'entrée de la ville à l'ennemi, et les portes, rétablies par François Ier, sont assez épaisses et assez bordées de fer pour ne céder qu'à l'artillerie. Comment Mme de Curson rejoindra-t-elle ses enfants ? comment ceux-ci rentreront-ils dans l'hôtel de Genouillac qui les mettrait au moins en sûreté ? La dame de Curson frappe de ses deux poings contre la porte massive ; elle crie, elle intercède, elle demande qu'on ouvre cette porte, elle produit une forte résonnance à qui lui viendra en aide : mais le veilleur s'est enfoncé au bruit du tocsin et des arquebuses ; les habitants du voisinage se tiennent renfermés chez eux, inquiets et tremblants : le faubourg et les quartiers contigus sont encore tranquilles et comme étrangers à ce qui se passe dans Paris.

C'est alors que Yves de Curson et sa sœur se présentent devant la porte de Bussy, et sans descendre de la monture qui les porte tous deux annoncent leur arrivée par un cri de joie.

—C'est vous, Anne, Yves ? c'est vous, mes très-chers enfants ! criait la dame de Curson, qui essayait toujours avec ses faibles mains d'ébranler cette porte que sa voix traversait à peine. Ne vous est-il rien arrivé ? êtes-vous tous deux sains et saufs ?

—Pas de cri, pas de bruit, madame ma mère, répondit Yves de Curson. Avez-vous seulement à ce qu'on ouvre cette porte !

—Les clefs sont, d'une part, chez le prévôt de l'abbaye, et, d'autre part, chez le quartierier du quartier saint-André-des-Arcs, objecta tristement le vieux Daniel. Il eût fallu, comme je voulais, sortir de la ville par la porte saint-Michel, qui est ouverte la nuit comme le jour, et rentrer au faubourg par la porte abbatiale.

—Oui, bien, si la rue de la Harpe n'était pas déjà en émoi ! reprit le jeune homme, qui se consultait dans son for intérieur pour prendre un parti.

—Qu'est-ce qui se passe ? demanda la dame de Curson. Met-on la ville à sac ? Qui sont les ennemis ? Pourquoi ce grand tumulte ?

—Ne voyez-vous pas quelque expédient pour ouvrir cette porte ? interrompit Yves de Curson ; si la chose est possible, ne tardez guère ; sinon, retournez en votre logis, éveillez vos gens, barricadez portes et fenêtres, tenez-vous en défense jusqu'à ce que je revienne par un autre chemin !

—Madame ma mère, dit Anne la voix tremblante, M. de Pardailhan est-il point auprès de vous pour vous défendre ?

—M. de Pardailhan ? répondit la dame de Curson ; je ne l'ai point vu et ne l'attendais pas avant l'heure fixée pour vos épousailles.

—Ah ! vous m'avez trompée, Yves, en m'assurant que je trouverais ici M. de Pardailhan ! s'écria la demoiselle de Curson avec amertume ; j'aurais mieux fait de suivre ma visée et d'aller où mon cœur me menait ; quand je vous ai rencontré devant St-Basille,

—Où-à, ma mie, où-prenez-vous allée, si vous plaît ? répliqua Yves, vous ne pouvez passer sur les ponts qui étaient gardés, vous ne pouvez vous engager dans les rues de la ville, sous peine d'être mise à mal. N'est-ce pas moi-même, qui vous ai conduit jusqu'ici malgré bien des périls ?

(A continuer.)



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 30 JUILLET, 1847.

PROROGATION DU PARLEMENT PROVINCIAL.

Mercredi dernier, à 4 heures P. M. Son Excellence le Gouverneur-général a prorogé le Parlement Provincial. Une garde d'honneur du 23^e de ligne était stationnée à la porte de la Maison du Parlement, avec la bande des carabiniers pour recevoir son Excellence ; un détachement de l'Artillerie Royale, placé dans le grand quarré vis-à-vis, annonça l'arrivée du représentant de Sa Majesté ; Lord Elgin était accompagné de la Comtesse d'Elgin, de Lady Lambton et de Lady A. Russell, de son Secrétaire Civil, le major Campbell, de l'honorable Col. Bruce, Secrétaire Militaire, des aides de camp de service en grande tenue, etc.

Le gouverneur-général fut reçu à la porte par les chefs des départements civils et militaires. La salle du Conseil était remplie de dames, l'Éclaire et la façade de la capitale qui offrirent un magnifique coup d'œil. Quand Son Excellence eut pris place sur le trône, le gentilhomme, ministre de la verge noire, alla requérir la présence des membres de la Chambre d'Assemblée, qui arrivèrent aussitôt à la barre du Conseil. Le gouverneur-général donna au nom de Sa Majesté, la sanction Royale à un grand nombre de Bills passés durant la session et en réserva quelques uns pour avoir sur icelles le bon plaisir de Sa Majesté ; après quoi, l'Orateur de la Chambre d'Assemblée présenta le bill des subsides et lut l'adresse suivante :

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, les membres de l'Assemblée Législative du Canada, assemblés en Parlement, approchons de Votre Excellence avec un profond respect et prions humblement Votre Excellence d'être assurée qu'à aucune époque de notre histoire, les communes du Canada ne se sont appliquées avec plus d'assiduité aux travaux sérieux qui leur sont dévolus comme les représentants du peuple affectionné et loyal de Sa Majesté, que durant la présente session, tandis qu'en même temps ça été leur effort sincère de supporter l'honneur et la dignité de la Couronne d'où dépend la grandeur et la prospérité du pays.

La session qui finit a été caractérisée par l'introduction de plusieurs mesures importantes, bien calculées pour développer les entreprises particulières, en étendant dans cette Province les communications par les chemins de fer et facilitant les opérations des mines sur les rivages du Lac Supérieur.

Nous espérons que beaucoup de bien résultera des facilités ainsi permises à notre commerce intérieur, et le développement des trésors et ressources minières de cette Province et nous avons employé beaucoup de temps et de travaux législatif pour promouvoir et encourager ces objets importants.

Pour faire face aux changements introduits dans nos relations commerciales avec la métropole, nous avons passé un nouveau bill pour changer les règlements existants des Douanes en cette Province. En faisant cela, nous avons pris garde d'adopter de telles modifications dans le tarif que nous espérons devoir profiter également au commerçant et au consommateur, par l'abolition d'impôts injustes et inégaux et des dispositions vexatoires de l'ancienne loi, et nous avons donné en même temps un nouvel encouragement à l'industrie et à l'esprit d'entreprise.

C'est été mon devoir d'intentionner ainsi brièvement à Votre Excellence quelques unes des plus importantes mesures de la Session. Nous croyons ces mesures bien calculées pour augmenter la prospérité du pays et pour promouvoir le bonheur et le bien-être de toutes les classes des sujets de Sa Majesté, dans cette portion importante de ses vastes possessions.

Le Bill que c'est maintenant mon devoir de présenter à Votre Excellence est intitulé : « Un acte pour approprier les sommes y mentionnées pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année 1847, et certaines autres dépenses auxquelles il n'a pas encore été pourvu. » Nous prions humblement Votre Excellence de donner à ce bill, la sanction royale. Après avoir sanctionné ce bill, Son Excel-

Vol. IV. No. 32
PUBLIANT LE MARDI CHACQUE SEMAINE
Abonnement au Journal Canadien, hebdomadaire, par an, en avant, 4\$ (par la poste 4\$50) en arrière, 3\$50
Abonnement à l'Album Illustré et Musical, par an, en avant, 1\$50 (par la poste 1\$75) en arrière, 1\$25
Tous les paiements doivent être faits en avance
Toute insertion subséquente, le quart de page, 50 cts
Toute insertion subséquente, le quart de page, 50 cts (à l'exception des réclames)

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative.

En vous dispensant pour le moment de votre présence ici, je dois vous remercier pour votre zèle et votre assiduité dans l'accomplissement de vos importants devoirs qui vous ont permis dans une session comparativement de peu de durée, de considérer et compléter beaucoup de mesures qui promettent de grands avantages à la société.

J'espère sincèrement que les changements que vous avez faits dans le Tarif Provincial, et les facilités additionnelles données au commerce par l'extension des privilèges d'entrepôt et d'emmagasinement, produiront des avantages pour la colonie, et tendront à y promouvoir les intérêts du commerce et de l'agriculture.

J'ai observé avec satisfaction l'attention que vous avez donnée aux divers projets qui vous ont été soumis, pour développer les ressources minières de la Province, et pour améliorer les moyens de communication intérieure.

J'espère que les mesures qui vous ont été proposées pour l'amélioration de certaines dispositions du code criminel—pour la protection des intérêts mercantiles—pour rendre l'acte des Ecoles du Haut Canada plus effectif—et pour mettre les Institutions Municipales du Bas Canada sur un meilleur pied, auront des résultats avantageux.

L'existence de la maladie parmi les Émigrés qui sont arrivés d'Europe cette saison m'a causé beaucoup d'inquiétude. Je n'ai pas manqué d'amener ce sujet à la considération du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, et de représenter la nécessité qu'il y avait d'adopter des mesures pour empêcher l'émigration à cette Colonie sous des règlements plus effectifs. Je vous dois en même temps mes remerciements les plus vifs pour les dispositions libérales que vous avez faites pour soulager les indigents et empêcher la maladie de se répandre dans la Province. Les efforts charitables du Clergé, des Dames attachées aux Obédiences Religieuses, et des nombreuses bienfaitrices parmi les laïques, qui, au lieu de leur vie, ont donné leurs soins aux malades, ont au-dessus de tous les éloges que j'en pourrais faire ; mais je ne puis m'abstenir en cette occasion de rendre hommage à leur dévouement et à leur charité chrétienne.

Messieurs de l'Assemblée Législative, Je vous remercie au nom de Sa Majesté de la bonne volonté avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires pour le Service Public, et pour le maintien du Crédit de la Province.

Honorable Messieurs et Messieurs, Les dernières Adresses à la Reine que vous avez transmises par mon intermédiaire, ont été dûment envoyées pour être mises au Pied du Trône.

En exerçant l'influence que vous possédez dans vos districts respectifs pour effectuer des améliorations locales, et donner plein effet aux décrets sages et salutaires de la Législature, vous pouvez rendre à la Société des services presque aussi importants que ceux que vous lui rendez lorsque vous êtes assemblés ici. Je me flatte que ces devoirs occuperont votre attention lorsque vous serez de retour chez vous, et je demande avec instance que nos efforts pour le avantage de toutes les classes de ses habitants, puissent mériter la bénédiction divine.

Après ce discours, l'honorable Orateur du Conseil Législatif déclara que c'était le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général que le Parlement fût prorogé à Lundi, le 6^e Septembre prochain.

Liste des Bills sanctionnés par Son Excellence.

- Acte pour déterminer les limites de Bytown, et y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins.
- Acte pour étendre les dispositions de l'acte des mariages du Haut-Canada aux ministres de toutes les dénominations.
- Acte pour incorporer la « compagnie du chemin à lisses du village d'Industrie au faubourg St. Laurent ».
- Acte pour pourvoir à une cotisation des biens et immeubles dans la ville de Brockville.
- Acte pour incorporer la compagnie de l'éclaire de Toronto, Hamilton, Niagara et St. Catherine.
- Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de plancho de Cobourg.
- Acte pour autoriser les cours à déterminer Archibald G. Kirkland à pratiquer comme procureur, etc.
- Acte pour exempter les propriétés de la colonie dans le Bas-Canada, des taxes et impositions locales.
- Acte pour autoriser les commissaires pour le chemin de Dundas et Waterloo à emprunter de l'argent pour compléter ce chemin.
- Acte pour étendre un acte incorporant la Banque du Canada.
- Acte pour pourvoir à la translation du Bureau d'enregistrement du comté de Bellechasse de l'endroit où il est maintenant situé, à la paroisse de St. Michel.
- Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de Toronto.

Acte pour amender les lois relatives à la nomination des consuls spéciaux, et pour mieux conserver la paix.
Acte pour autoriser les cours d'assises d'oyer et terminer à tenir des sessions etc. etc.
Acte pour mieux protéger les marchands et autres qui pourront ci-après recevoir des consignations et passer des marchés et contrats relatifs aux effets et marchandises confiés à des agents.
Acte pour incorporer la nouvelle compagnie du gaz de la cité de Montréal.
Acte pour la limitation des actions dans le Bas Canada.
Acte pour révoquer certains actes y mentionnés, et pour refondre les lois relatives aux douanes, et pour établir les droits de douanes.
Acte pour amender l'acte, intitulé: "acte pour amender la loi qui établit le bureau des travaux publics"
Acte pour amender un certain acte passé pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de Montréal et pour d'autres objets.
Acte pour autoriser Augustin Norbert Morin à construire un pont de péage sur la rivière du nord, dans la paroisse de St. Jérôme, et pour fixer le taux des péages qui seront perçus sur le dit pont, et établir des réglemens à cet égard.
Acte pour refondre et amender la loi, et révoquer certains actes relatifs au crime de faux.
Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du gaz de Montréal.
Acte pour incorporer la ville de Dundas.
Acte pour amender une erreur dans l'acte des douanes de la présente session.
Acte pour amender la dixième section de l'acte incorporant la ville de Kingston.
Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la province ci-devant le Bas-Canada, en ce qui regarde le district de Québec, le District de Gaspé, et cette partie du district des Trois-Rivières qui s'étend depuis le district de Québec, au sud du fleuve St. Laurent, jusqu'à la paroisse de Nicolet exclusivement, et au nord, jusqu'à la ville des Trois-Rivières exclusivement.
Acte pour l'organisation du notariat dans cette partie de la province du Canada, appelée Bas-Canada.
Acte pour amender l'acte des écoles communes du Haut-Canada.
Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Burlington bay dock and ship building company."
Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de Guelph et Dundas.
Acte pour incorporer les membres de la faculté médicale du Bas-Canada.
Acte pour étendre l'acte incorporant la compagnie du havre de Humber.
Acte pour incorporer l'institut des artisans de Toronto.
Acte pour faciliter le partage des terres, tenemens et héritages, en certains cas, dans le Bas-Canada.
Acte pour régler les devoirs entre maîtres et domestiques.
Acte pour amender un acte pour empêcher que les rivières soient obstruées dans le Haut-Canada.
Acte pour incorporer "association du télégraphe électrique de l'Amérique du Nord."
Acte pour étendre le droit de réimpression.
Acte pour autoriser l'émission de débentures pour liquider les pertes souffertes pendant la rébellion dans le Haut-Canada.
Acte pour régler l'engagement des matelots.
Acte pour expliquer et amender l'acte d'enregistrement du Haut-Canada.
Acte pour pourvoir à la subsistance de la veuve du feu juge Vallières de St. Réal.
Acte pour venir en aide à certains propriétaires de terres dans le district de Gaspé.
Acte pour défrayer les dépenses du gouvernement civil de 1847.
Acte pour amender l'acte pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission de débentures pour venir en aide à la cité de Québec.
Acte pour amender la loi concernant l'emprisonnement pour dette dans le Haut-Canada.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de Hurontario.
Acte pour incorporer la société d'agriculture du Bas-Canada.
Acte pour faciliter la preuve de la chartre et de la compagnie des terres de l'Amérique britannique.
Acte pour autoriser le paiement d'argent d'école à des instituteurs dans le district de Bathurst.
Acte pour fixer le mode de tirer les lignes dans le township de Osgoode.
Acte pour incorporer la société d'agriculture du Haut-Canada.
Acte pour incorporer Prescott.
Acte pour régler le mode d'assigner les jurés, dans le Bas-Canada.
Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de Montréal.
Acte pour permettre aux gardiens de l'église de St. Pierre à Brockville, de vendre un certain lot de terre.
Acte pour autoriser les cours de justice à admettre Edward Gilman à pratiquer comme procureur.
Acte pour incorporer l'association des mines de Québec et du lac Supérieur.
Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin d'Etobicoke.
Acte pour autoriser les syndics de l'église Baptiste de Perth à vendre certain lot de terre.
Acte pour incorporer la "compagnie de Montréal pour l'exploitation des mines."
Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada.
Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés.
Acte pour incorporer la compagnie des mines

de cuivre et d'argent du lac Huron.
Acte pour incorporer la "compagnie des mines de l'Amérique britannique du nord."
Acte pour établir des maisons de prévention et de correction dans les villes et villages non incorporés, dans le Canada ouest.
Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre de Ste. Marie.
Acte pour incorporer la compagnie des mines du Haut-Canada.
Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de Montréal.
Acte pour amender l'acte d'incorporation de "la société de construction de Montréal."
Acte pour incorporer la compagnie des mines de Philadelphie et de Huron.
Acte pour incorporer l'acte de la compagnie du dock de Toronto.
Acte pour autoriser Pierre Vioau, Louis Lahaie et Joseph Bâen dit Desrochers, à construire un pont de péage sur la rivière des Prairies, entre la paroisse de la Visitation et l'Isle Jésus, pour fixer le taux des péages qui seront perçus sur le dit pont, et établir des réglemens à cet égard.
Acte pour incorporer la compagnie des mines du Canada.
Acte pour incorporer les syndics du séminaire des Quakers.
Acte pour incorporer la compagnie des mines de la Rivière Garden.
Acte pour incorporer la compagnie anglaise et canadienne des mines.
Acte pour autoriser Paschal Persillier dit Lachapelle, le jeune, à construire un pont de péage sur la rivière des Prairies, dans le district de Montréal, et pour fixer le taux des péages qui seront perçus sur le dit pont, et établir des réglemens à cet égard.
Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Lachine.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de Guelph et Arthur.
Acte pour autoriser E. M. Leprohon et J. A. Bynholot, éers., à bâtir un pont sur la Rivière Jésus.
Acte pour rappeler l'acte d'incorporation de London et pour y établir un conseil de ville, etc.
Acte pour incorporer la ville de Brantford.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de bois de Scarborough.
Acte pour faire disparaître tous doutes quant à la validité de certains actes, instrumens et documens exécutés pardevant les notaires dans le Bas-Canada, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de Cobourg et Grafton.
Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du railroad de Toronto et Huron.
Acte pour incorporer la compagnie des mines du lac Echo.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de Cobourg et Port-Hope.
Acte pour confirmer aux villes et villages du Canada ouest, qui ne sont point spécialement incorporés, certains pouvoirs collectifs limités.
Acte pour incorporer les directeurs du fonds des veuves, et orphelins, de l'église presbytérienne.
Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin à lisse du St. Laurent et de l'Atlantique, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de Streetsville.
Acte pour amender la loi concernant l'admission des avocats, dans le Haut-Canada.
Les bills suivans avient été sanctionnés par Son Excellence le 9 courant :
Acte pour autoriser la cour du banc de la Reine à admettre F. F. Carruthers à pratiquer comme avocat, etc.
Acte relatif aux juges de paix des Isles de la Magdeleine dans le golfe St. Laurent, et pour les dispenser de la qualification sous le rapport de la propriété, exigée par la loi, des juges de paix dans les autres parties de la province.
Acte pour modifier et amender un acte intitulé : acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de Hastings dans le Haut-Canada.
Acte pour prévenir les dommages qui peuvent être faits malicieusement aux personnes ou aux propriétés par le feu ou des substances destructives.
Acte pour raccourcir le temps de la prescription dans certains cas.
Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de Yamaska, de la Baie à St. François du Lac.
Acte pour diviser le township de Plantagenet, dans le district de l'Ottawa.
Acte pour assurer une compensation aux familles des personnes tuées par accident.
Acte pour incorporer l'association bienveillante des pompiers de Montréal.
Acte pour diviser le township de l'ouest de la province du Canada.
Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de Montréal, en certains cas où la santé publique est en danger.
Acte pour établir la ligne frontière entre la quatrième concession de Montague et North Elmsley.
Acte pour faciliter l'omission des débentures pour les fins y mentionnées.
Il a plu à son Excellence réserver les bills suivans pour la sanction de Sa Majesté ;
Acte pour étendre le temps pour prendre le serment des personnes naturalisées.
Acte pour permettre à la banque de Montréal d'augmenter son capital.
Acte pour permettre à la banque de la cité d'augmenter son capital.
Acte pour incorporer la compagnie du Havro et du Railway de Woodstock et du lac Erie.
Acte pour augmenter le capital de la banque de Québec et pour amender en partie l'acte qui étend la chartre de la dite banque.
Acte pour faciliter la commutation des terres

en retour dans le domaine de la Reine, en celle de franc et commun socage, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles afférentes jusqu'ici à ces commutations.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Carillon et Grenville.
Acte pour incorporer la "compagnie du chemin à lisses du Lac St. Louis et la ligne de la province.
Acte pour incorporer la banque du district de Québec.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal, à la ligne provinciale.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau Brunswick.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Toronto et Goderick.

A NOS ABONNES
DES CAMPAGNES.

Le premier semestre de l'année 1847 étant expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder. La meilleure voie pour envoyer ces argents est la MALLE-POSTE. Depuis plusieurs années tous les argents envoyés par la malle nous sont parvenus régulièrement.
Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piastres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle. Ceux qui nous négligent ne sont pas nos amis.

La Dépêche adressée à Lord Elgin par Lord Grey en Décembre dernier, dont nous disions un mot dans notre dernier numéro, doit faire époque dans l'histoire des Colonies Anglaises de l'Amérique du Nord. En la lisant on ne peut qu'être frappé des changements qui s'opèrent dans la politique de l'Angleterre à notre égard. Nous vivons vraiment dans un âge de progrès. La Grande Bretagne qui nous abandonne à la fois, le contrôle de nos revenus, de nos travaux publics, de nos communications intérieures, la Grande Bretagne qui nous fait indépendants! Nous reproduisons du Canadien l'article suivant sur cette dépêche, qui mérite l'attention publique. Nous concourons parfaitement dans les opinions de l'écrivain. La position nouvelle que nous fait l'Angleterre nous impose de nouvelles obligations. Il faut redoubler d'énergie et d'activité pour être à la hauteur des événements; nos chefs politiques doivent sentir que leurs devoirs et leur responsabilité augmentent en raison de l'importance de la situation et des éventualités qui peuvent en sortir.

Nouvelle ère ouverte aux colonies britanniques de l'Amérique septentrionale.—Le secrétaire des colonies, lord Grey, a adressé dans le mois de décembre dernier, à lord Elgin, gouverneur-général de l'Amérique anglaise, une dépêche qui contient, comme l'a dit il y a quelques jours la Gazette de Québec en la publiant, des dispositions dans lesquelles on voit évidemment que la mère-patrie veut laisser peu-à-peu ses colonies à leurs propres forces pour les achever à une indépendance dont l'octroi plus ou moins rapproché dépendra des événements futurs. Lord Grey écrit au chef de notre gouvernement que les ministres britanniques sont décidés à ABANDONNER AUX COLONS L'ENTIER CONTROLE DES DOUANES, DES POSTES, DES TRAVAUX PUBLICS. Il entre assez au long dans la première de ces questions et dit clairement que la Grande-Bretagne ayant été forcée par sa nouvelle politique commerciale, politique qu'il ne veut pas apprécier ni discuter, de priver nos produits de la protection dont ils avaient joui jusqu'ici, elle croit devoir de son côté lever tous les obstacles qui pourraient entraver notre propre commerce ou nuire en quelque façon à nos intérêts. Après avoir établi la position respective dans laquelle vont se trouver la colonie et la mère-patrie, le ministre colonial consulte aux diverses provinces de s'entendre pour se placer sous un système unique de douanes sur le plan du Zollverein des États allemands, et d'en répartir ensuite entre elles les revenus dans des proportions qui seraient établies d'avance. Pour arriver à ce résultat il demande que les législatures de chacune des provinces nomment des délégués munis de pleins pouvoirs et dont les décisions feroient lois, après avoir été soumises toutefois comme les autres mesures législatives à la sanction royale. Ces délégués se rendraient à Montréal où ils débattraient cette question importante sous la direction du gouverneur-général lui-même qui devra les aider de ses conseils et de sa co-opération.
Il recommande ensuite de donner à ces mêmes délégués des attributions et des pouvoirs semblables pour régler la question des postes dont le gouvernement veut abandonner l'entier contrôle à cette espèce de congrès élu et autorisé par les législatures locales, et qui, d'un commun accord, s'entendraient de la même manière pour l'exécution des travaux publics propres à faciliter les communications intérieures, comme le chemin de fer projeté entre l'Atlantique et les grands lacs, sur le territoire des provinces britanniques.
Cette dépêche du ministère colonial fait entrer notre politique dans une phase toute nouvelle qui ne peut manquer d'amener les résultats les

plus importants sous un délai peut-être fort court. L'Angleterre abandonnant à la fois ses deux plus puissants moyens d'action sur ses colonies, le contrôle de leurs revenus, celui de leurs communications intérieures, et le privilège d'exploiter uniquement leurs richesses commerciales, présente un spectacle qui doit intéresser les hommes d'état de toutes les nations et préoccuper surtout les colons eux-mêmes dont ce changement subit doit affecter l'avenir tout entier. Il appartient maintenant à la presse du pays de discuter sans acrimonie et avec la plus grande prudence les questions qui se présenteront bien prochainement et sur lesquelles il est urgent que l'esprit public soit parfaitement éclairé et préparé. Sous le nouvel état de choses que les changements projetés font pressentir et qu'ils amèneront sans aucun doute, la nature des institutions du Bas-Canada, son climat, sa population si différente des autres habitants des provinces anglaises, placeront cette partie du pays surtout dans une position toute exceptionnelle. Le devoir de la presse du Bas-Canada sera donc de bien peser d'avance cette position et surtout de faire sentir au parti libéral qu'il lui faut par tous les moyens que l'énergie et la vigilance mettent à sa disposition, reconquérir cette prépondérance à laquelle il a des droits incontestables. Il faut que les hommes éminents de ce parti prennent toutes les mesures nécessaires pour avoir voix au chapitre lorsque se discuteront ces hautes questions qui peuvent exercer sur les destinées du pays l'influence la plus heureuse ou la plus funeste selon les moyens qu'ils auront de comprendre et de défendre les intérêts de ceux qui placent en eux leur confiance.

Nous nous attacherons pour notre part à insister d'abord sur les moyens par lesquels le parti libéral devra reconquérir cette prépondérance qui lui est indispensable, puis nous ajouterons humblement nos opinions à celles des hommes éclairés qui devront apporter avec empressement leurs lumières sur chacun des points importants que le gouvernement de la Grande-Bretagne vient de livrer à ses sujets, après les avoir penchés si longtemps conservés rigoureusement entre ses mains.
A ce sujet, on ne saurait trop le répéter, il faut absolument que le pays sorte de l'apathie, dans laquelle l'ont plongé les luttes inégales qu'il a eues à soutenir à la fois contre l'oppression intérieure et contre l'oppression extérieure. Le moment est particulièrement favorable pour former et répandre sur tout le pays une organisation forte et vigilante. L'assemblée de demain devra être nombreuse ou il faudra renoncer à cette unité d'action sans laquelle un parti ne peut être fort, et se soumettre, dès à présent, aux conséquences les plus funestes mais dont nous n'aurons plus le droit de nous plaindre si, en présence d'un ennemi sans pitié mais actif nous nous laissons dominer, enlacer avec indifférence. L'activité, l'énergie et l'unanimité, voilà les trois talismans qui seuls peuvent sauver le pays des mains ignobles et avides qui le gouvernent aujourd'hui et le poussent à sa ruine.

LE RAPPORT DU BUREAU DE COMMERCE DE MONTREAL.—Nous revenons encore sur ce document. Il est assez curieux et mérite bien un examen spécial. Le Comité tremble à la pensée que l'Angleterre abandonne son système de protection des Colonies. Le résultat selon lui sera une diminution de la valeur de nos produits et la ruine du commerce du pays. Comme le Canada, avec la garantie du Gouvernement Impérial, a emprunté £1,500,000 pour améliorer la navigation du St. Laurent, faire d'autres améliorations pour attirer le commerce de l'ouest, et qu'aujourd'hui ces changements extraordinaires mettent en péril le succès de ces entreprises, le peuple de ce pays a droit de se plaindre. Le Comité recommande à la Législature Provinciale de s'adresser au Gouvernement Impérial afin d'avoir la remise de la dette de la Province! Nous n'admirons pas du tout ces notions de réputation. Cette partie du rapport est aussi ridicule que les regrets exprimés sur le sort des droits différentiels, dont l'abolition est prématurée dans l'opinion du Bureau de Commerce. Enfin, après avoir signalé les dangers qui doivent résulter de l'abandon de la protection, le Bureau de Commerce se jette dans le free-trade. Il demande la libre navigation du St. Laurent, et qu'il soit permis de se servir de vaisseaux étrangers pour l'importation et l'exportation. Messieurs les marchands commencent à s'apercevoir que le commerce de l'ouest du Canada prend la voie des Etats-Unis et que sans la libre navigation du St. Laurent les américains l'accapareront tout entier; mais n'est-ce pas une contradiction et une étrange absurdité que les produits du Canada en traversant les Etats-Unis et se rendant à un port de mer Américain puissent être transportés dans des vaisseaux Anglais ou Américains et qu'on leur refuse le même avantage à un port Canadien? Ainsi on ne peut importer des marchandises étrangères sur des vaisseaux étrangers par le St. Laurent, mais on peut le faire, en traversant les Etats-Unis! Depuis quelques années, les importations de thé de la Chine, du sucre de Cuba et de Porto-Rico, et de toutes sortes d'autres marchandises par des vaisseaux étrangers sont débarquées au port de St. Jean sur le lac Champlain et à Hamilton, Toronto, Kingston, etc.

Il importe d'empêcher que cela continue et augmente. Le St. Laurent est la voie naturelle du commerce de l'ouest. En abolissant ces absurdes restrictions dont nous parlons, nous obtiendrons les avantages que nous offre la navigation de notre grand fleuve. Mais voyez les effets de l'ordre de choses actuel.
En 1846 l'importation du thé par le St. Laurent a été de..... 468,696 lbs.
Par les canaux américains d'Oswego et Erie..... 1,918,661 lbs.
Total, 2,387,356

L'importation du sucre pour la même époque par le St. Laurent a été de..... 44,703 qrs.
Par les canaux américains d'Oswego et d'Erie..... 40,355 qrs.

Total, 85,058 qrs.
Mais il est encore une grande raison pour enlever et faire disparaître toutes les restrictions qui pèsent aujourd'hui sur la navigation du St. Laurent, le bureau de Commerce publie un état des charges de frets, transports, assurances, etc. par la voie des Etats-Unis à Liverpool et par celle du St. Laurent. Il en résulte que les frais pour transporter un baril de fleur en Angleterre par le St. Laurent excèdent de 3s. 1d. ceux de la route et transport par les Etats-Unis. Nous payons plus cher le fret maritime à raison du monopole accordé aux vaisseaux anglais. Le seul moyen de réduire ces frais serait de permettre la navigation du St. Laurent à tous les vaisseaux du monde.

Le bureau du commerce recommande, mais un peu tard, l'établissement d'un tarif modéré, conçu seulement sur le principe des revenus et non protecteur. Les facilités offertes à la contrebande devraient peser dans l'esprit des hommes d'état, puisque le Canada a une ligne de frontières si étendue. L'abolition des droits sur les produits agricoles est encore un sujet fortement recommandé. Il a été prouvé que ces droits ne protègent pas l'agriculture et ne sont d'aucun avantage au pays. Ils diminuent le commerce de transport et les sources de revenus publics. Voilà tout.

Enfin en terminant le Bureau du commerce recommande l'achèvement immédiat de nos travaux publics et surtout le creusement du nouveau chenal du lac St. Pierre. Il espère qu'en adoptant les mesures suggérées, le pays ne peut que prospérer, etc.

Nous n'avons rien à ajouter à cela; les membres actuels du bureau de commerce de Montréal ont fait comme bien d'autres protectionnistes. Ils ont reconnu leurs erreurs. Ils ont baissé pavillon. Ils ont viré de bord et après avoir crié point de free trade, ils crient maintenant; sans le free trade, point de salut.

Emigration.—Nous parlons dans notre dernier numéro de la dépêche reçue par le gouverneur-général, concernant l'émigration. Cette dépêche est en date du 1er avril dernier et mérite l'attention publique. Le secrétaire des colonies informe le comte d'Elgin de la détermination du gouvernement impérial de ne rien faire cette année pour encourager l'émigration. Il admet combien il serait difficile pour le présent d'établir un vaste système de colonisation, mais il espère que pour l'avenir, avec la coopération de la législature provinciale on pourra établir un système de colonisation régulière sur un bon pied.

Nous sommes d'opinion avec lord Grey que la construction de travaux publics tel que chemins de fer, canaux, etc., serait le meilleur moyen de développer les ressources de notre vaste territoire et d'aider l'émigration et la colonisation. Il faudra aussi donner aux émigrants la facilité d'acquiescer des terres et de les posséder; il faut donner de la valeur à son travail, et introduire dans les établissements qui seront formés des écoles, des églises, enfin tous les éléments de l'ordre social et de la civilisation. En arrivant dans le pays, si l'émigrant trouve du travail, il ne sera pas à charge et il pourra de suite être un membre utile de la société; avec de l'industrie et de l'économie, il acquerra un lot de terre: c'est surtout vers ce but qu'on doit tourner son ambition. Autrement au bout de quelques années, quand les travaux publics cesseraient, ils redoviendraient à charge au pays.

La dépêche termine en invitant le gouverneur à consulter les lieutenants-gouverneurs des provinces d'en bas et les différentes législatures sur cet important sujet et assure le gouverneur général que s'il parvient à murir un plan qui procure du succès, les ministres de sa majesté l'empresseront de le proposer et le parlement impérial de sanctionner l'appropriation des revenus de l'empire pour le mettre à exécution.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

La session est close. La plupart des membres de la législature sont retournés chez eux. Il y a maintenant un répit pour les membres et les journalistes. Le public n'en sera pas fâché sans doute, car nous pourrions lui offrir une plus grande variété de nouvelles et de faits divers.
Les dernières séances de la chambre n'ont eu de remarquable que la discussion sur la loi de considération du bill pour continuer les lois expirantes. M. LaFontaine fit motion que la loi des banqueroutes qui est de ce nombre, fut révoquée. Selon l'hon. membre pour Terrebonne cette loi avait un effet démoralisateur, pour le créancier et le débiteur. Elle ne protégeait ni l'un ni l'autre, et l'opinion publique dans le Bas-Canada lui était entièrement opposée. M. M. Wilson, Cameron de Lanark, Stewart de Bytown, partageaient l'avis de M. LaFontaine. Les membres du ministère répondirent à cela que ce serait faire tort au pays que d'abolir une loi d'une manière aussi soudaine, et qu'on voulait attendre jusqu'à la prochaine session pour mûrir un autre système ou le système actuel. On prétendit aussi que les précédés des cours, en vertu de cette loi, étaient moins dispendieux que sous l'ancienne loi, ou souvent un débiteur se voyait poursuivi par 18 ou 20 différentes personnes; à l'avocat de chacun il lui fallait donner de £18 à £20. La loi actuelle avait l'effet d'épargner ces dépenses, en ne faisant qu'une seule affaire pour tous les créanciers réunis. Plusieurs membres du Haut-Canada assurèrent que la loi fonctionnait très bien chez eux et qu'elle donnait une satisfaction générale. On admettait cependant qu'elle avait besoin d'amendemens, et qu'avec le temps, elle pourrait être amenée à perfection. M. M. Badgley,

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.



No. 122, RUE ST. PAUL. No. 122, RUE ST. PAUL.

Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises sèches et d'habillements tout faits.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table listing various clothing items like '500 Surtouts, Frocks, de drap noir et couleurs' with prices.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table listing custom-made clothing items like 'Habit de Drap superfin, (Dress Coat) pour Monsieur de' with prices.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au courant des modes nouvelles...

15 POUR 100 MONTREZ MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. 203. RUE NOTRE-DAME. (Partie Ouest.)

Première Importation de la Saison.

J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir, (par la voie de New-York et du Lac Champlain) un assortiment de MARCHANDISES D'ÉTÉ d'un choix le plus nouveau et le plus à la mode...

5,000 PIECES DE TAPISSERIES. A vendre à bon marché au No. 122, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.—7 mai.

165. TAPIS A L'HUILE. 165. RUE CRAIG.

GRANDE VARIÉTÉ DE PATRONS ET DE COULEURS. A VENDRE PAR M. A. BARRETT, au No. 165, Rue Craig, près du MARCHÉ A FOIN.

4000 verges de Tapis FLEURIS à PHUILE, de Patrons magnifiques et variés pour Salons, Passages et Escaliers.

ANCIEN } CHAPEAUX de LONDRES. } MAISON DE Chapellerie DE LONDRES

Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame.

REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et le Lady Susan et attendu de jour en jour par le Great Britain et le John Bull un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VELOURS ET DE CASTOR...

4 mai 1847.

A. & T. L'ESPERANCE, RUE ST. PAUL, NO. 78 & 82. PLACE JACQUES CARTIER.

Porte voisine de M. L. P. Boivin, Orfèvre, Bijoutier.

VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et superfins, Casimires, Soieries, Subans, Toiles, Laines et Catonades en grandes variétés.

CHAPEAUX FRANÇAIS et ANGLAIS des goûts les plus récents. Ils ont toujours en main une collection de HARDES FAITES de toutes espèces, par les meilleurs tailleurs et de matériaux garantis.

MAGASIN DES CHAPEAUX de LONDRES. HENDERSON, FRERE & CIE. VIENNENT de faire débarquer du steamer de ce matin, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode...

BAINS DE MONTREAL, No. 50, Rue Craig.

Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS.

13 oct. ARRANGEMENTS POUR 1847. MONTREZ MARCHÉ.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES.

PLACES DE DÉPARTS. DE MONTREAL, DE CHAMBLÉ.

AGENTS: Sorel, J. MONDOR, St. Charles, J. L. HEBERT, Chamblé, J. O. BUNKER.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, d'honneur d'un honneur aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada.

Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection on peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans les jardins, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance.

On ne paye rien pour voir.

13 oct. ARRANGEMENTS POUR 1847. MONTREZ MARCHÉ.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES.

PLACES DE DÉPARTS. DE MONTREAL, DE CHAMBLÉ.

AGENTS: Sorel, J. MONDOR, St. Charles, J. L. HEBERT, Chamblé, J. O. BUNKER.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourrel, Damasc Masann, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis.

AVIS est par les présentes donné que cette institution ouvrira Cinq PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et dimanches (les fêtes exceptées). Les applications pour avoir des actions requerront l'attention du Bureau d'être envoyées les Jours du Vendredi, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis.

EXTRAIT. MONTANT des dépôts le 31 mars 1847, £29350 3 9.

Augmentation depuis le 31 mars, £ 5688 15 4.

Bureau de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District, No. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hotel.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE.

ÉTABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE, ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE. No. 91, Cois des rues St. Paul et St. Denis.

MAISON DE M. FLEURY ET JEAN. L'Esougné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de Ferronnerie, quincaillerie, etc., etc.

Huiles, Vitres, Peintures, etc., etc., auquel il invite l'attention des marchands de la campagne, de ses amis et du public en général.

13 juin, 1847. JANVIER H. FERROUX.

BIJOUTERIE NOUVELLE.

No 80, RUE ST. PAUL, L. P. BOIVIN, No 80, RUE ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER, A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants:

MONTRES ET HORLOGERIE. Montres de dames émaillées en or, couvertes. Do do do double boîte. Montres de messieurs en or couvertes et double boîte, Lever et Lepine.

PENDANTS OU BOUCLES D'OREILLES DU DERNIER GOUT, EPINGLETTES, EPINGLES BAGUES DE PIERRES PRECIEUSES.

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE, LADIES COMPANIONS.

Écritoires, Boîtes à ouvrages pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, boîtes à montures d'écaillés, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour l'eau chaude couverts, Compas de poche.

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PARFUMERIES FRANÇAISES, PANIERS FRANÇAIS ET AMERICAINS, Etc., Etc.

Montréal, 8 juin, 1847.

A GRAND MARCHÉ! SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COURANT TOUTES LES MARCHANDISES SECHES.

MR. A. HAMILTON, No. 143, rue Notre-Dame. Wm. MALSBERG.

14 mai, 1847. MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps.

Le Soussigné rec. par les Vaisseaux Miskaia, Oledonia, Albion, Ericson, Britannia, Cœur de Lion, Jean, des Antilles, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montevideo, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soieries, Catons, Laines, Toiles, Sec, &c.

JEAN BRUNEAU, (No. 143 Rue Notre Dame, No. 7 Rue St. Joseph.

MONTRÉZ MARCHÉ. AUX ENTREPRENEURS. LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans le paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debaratzel, vaudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au Bureau Seigniorial.

21 mai. E. S. DE ROTTERMUND.

30 PARTS à vendre dans le Steamboat RICHELIEU. S'adresser à A. & L. St. LOIS.

20 mai.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNE. LES PROPRIETAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hotel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison.

DE GRANDES AMBIBIATIONS! à la maison et dépendances. Ils se flattent que leurs efforts pour rendre le séjour aux EAUX agréables aux visiteurs seront récompensés, et que ceux qui les honoreront de leur visite seront satisfaits.

Varennes, le 7 juin, 1847.

BEAUDRY & FRERE, No. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE.

pour Dames, qui ne laissent rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises de tous genres, gants et bas français, patrons de Robe d'une coupe et goût nouveau, Châles cashmere et satin, étoffe à pantalons et veste, etc.—Aussi, ECHOS A VESTE AVEC CASCO ET FEUILLE D'ERABLE.

Montréal, 21 mai 1847.

IMPORTATION DU PRINTEMPS MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON, ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erromanga, de la partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province, dont le plus grand nombre sera offert au prix des manufacturiers.

UNE grande variété d'étoffes fashionables pour HABILLEMENTS DE DAMES. 500 Collets et Chemisettes du plus beau travail à l'aiguille, des plus nouveaux patrons A MOITIE PRIX.

Chenpans, Rubans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles etc. etc., TOUT NOUVEAUX. Les marchands sont invités à examiner différents lots de Châles, que pour le genre et le bon marché se trouvent rarement sur ces marchés.

Les modestes peuvent s'approvisionner de petites quantités de toutes espèces de marchandises aux prix en gros.

UN SEUL PRIX DEMANDE. No. 175, rue Notre-Dame, l'Ancienne Banque d'Epargne. 1er juin 1847.